

Compte rendu Conseil Municipal du 3 Octobre 2005

PRESENTS : Monsieur le Maire,
MM. GABORIT, GRENTE, Melle CAPDEVIELLE, MM. CAILLABET, CAMBORDE, CABANNE,
CAZENAVE M., PERE-ESCAMPS, VIEILLEMARINGE, SANS, Mme CASSOU.

ABSENTS & EXCUSES : Mme BOULY, MM. LACROIX, LACOUME, MARTINALLI,
M. DELORIERE (procuration à M. VIEILLEMARINGE), Mmes ARRICASTRES, CAMPISTROUS,
M. JANOULET (procuration à M. CAILLABET), MM. CAZENAVE J.B., MINVIELLE,
LARRAZABAL.

Monsieur CAILLABET Christophe a été nommé secrétaire de séance.

La voirie

↳ Programme 2005 :

Marché dévolu à l'entreprise LAPEDAGNE pour la somme de 99 043.75 €- Travaux prévus avant fin 2006. Ils concernent la remise en état des voies suivantes :

1. la rue Vincent de Bataille dans sa portion comprise entre son intersection avec le chemin de l'Etoile et celle avec la rue Marquenave : mise en oeuvre d'un béton bitumineux.
2. la rue Gabriel Fourcade : mise en oeuvre d'un béton bitumineux.
3. l'impasse Vincent de Bataille : mise en oeuvre d'un béton bitumineux.
4. l'avenue du Béarn : voie d'accès à la zone d'activités de Pey : mise en oeuvre d'un béton bitumineux.
5. Parking salle des sports : mise en oeuvre d'un revêtement bi-couche.
6. Chemin de Loubie : mise en oeuvre d'un revêtement bi-couche.
7. Chemin de Gazost : mise en oeuvre d'un revêtement bi-couche.
8. Chemin de Janot : mise en oeuvre d'un revêtement bi-couche.

↳ **Programme aménagement de la rue Marquenave :**

Travaux prévus, commenceront et se termineront, courant 2006. Ils concernent la mise en souterrain de tous les réseaux (eau, gaz, électricité téléphone, égouts), l'éclairage public, l'aménagement des espaces urbains (parking, végétalisation, trottoirs, ...) et la réfection de la chaussée en enrobé. Le coût du programme s'élève à 623 740.51 € dont 264 057.68 € de subventions (Département et Syndicat d'Electrification).

La cantine

Chaque année, sans tenir compte du bilan d'exploitation de l'exercice précédent, une réglementation interdit à la collectivité d'augmenter le prix des repas de plus de 2 % (cette année 2,2 %) de sorte, qu'au fil du temps, s'est accumulé un déficit non seulement assez considérable mais qui continue de se creuser. Et donc, l'exigence des élus de réduire les frais de gestion et de fonctionnement et celle des parents qui souhaitent toujours plus mieux, renouvelle chaque année un même débat au sein du Conseil Municipal, lequel au bout du compte, décide de porter le repas à 3.13 € pour les Pontacquais et 3.44 € pour les autres. Etant rappelé, à cet égard, que les familles qui éprouvent de réelles difficultés peuvent se rapprocher du C.C.A.S. pour les premiers, de leur Commune pour les autres.

Tri sélectif

Le tri sélectif va démarrer le 3 janvier 2006. Il entraînera un certain nombre de conséquences sur les habitudes, notamment par la disparition des conteneurs collectifs, remplacés par des conteneurs individuels pour les déchets ménagers, et par des sacs poubelle pour les déchets sélectifs. Il s'agissait donc de choisir les fournisseurs :

🗑️ I.C.S. pour les sacs plastique	→	5 645.12 €
🗑️ PLASTIC OMNIUM pour les bacs	→	29 846.18 €

P.P.R.I. - Zone Artisanale

Entre autres conséquences, le P.P.R.I., arrêté par le Préfet, a eu celle de réduire substantiellement les terrains dévolus à l'artisanat ou le commerce à la zone de Pey – à point tel, qu'il n'est pas inopportun de parler de pénurie – de sorte que pour palier à cette carence et répondre aux attentes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite du Département qu'il lui cède le terrain qui se trouve à l'entrée de la zone, qui servait autrefois de dépôt de matériaux, qui est donc, aujourd'hui, inutilisé.

Aux questions diverses :

Le Conseil Municipal a validé le principe de la contribution de la Commune aux travaux de réhabilitation de l'ancien four du SIVOM (environ 90 000 €) – celui, après enquête publique, de l'intégration des espaces collectifs du lotissement Vigneverger – celui de la vente d'un petit terrain sur le plateau (100 m² : 2 000 €) pour l'édification d'un pylône qui permettrait à nos amis Gérois, de recevoir le haut débit du Département – enfin, celui de la désignation de trois garants pour la délivrance de bois de chauffage en forêt communale (G. CAMBORDE, L. PERE-ESCAMPS, M. VIEILLEMARINAGE).

Fait à Pontacq, le 13 Octobre 2005

Le Maire,

M. MEIRELES